
Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré

RAPPORT ANNUEL

du

01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Présenté par l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré au Secrétariat Exécutif du Cadre Intégré Renforcé (CIR) et au Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spéciale.

PROJET DE LA CATEGORIE 2 MIS EN ŒUVRE EN REPUBLIQUE DU MALI

Intitulé du Projet : Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales de la filière Gomme arabique au Mali

Date d'approbation par le Conseil du CIR : 12 février 2012

Date de signature du Mémoire d'accord : 03 septembre 2013,

Date de démarrage du projet : 03 septembre 2013

Durée du projet : 4 ans

Budget total alloué au projet (en dollar US) : 4 369 152

Montant reçu au titre de l'Accord (en dollar US) : 513,082.04

Montant reçu d'autres sources de financement : Néant.

Type de rapport : Rapport technique narratif

Période considérée : 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Montant déboursé pendant la période considérée (en dollar EU) : (Voir rapport financier annuel du projet)

Date : 31 décembre 2014

Nom de l'auteur du rapport : Djibril SIDIBE

Fonction de l'auteur du rapport : Chargé de Politique Commerciale et de Suivi du Programme

Nom et Fonction de la personne à contacter : Mohamed SIDIBE, Coordinateur National

Téléphone/Fax : 20 21 26 73// 20 21 53 67

Adresse électronique : mohamed.sidibe@cadreintegre.org

Adresse postale : 201

Nom du Fonctionnaire autorisé, date, signature et cachet :

Modibo KEITA, Directeur National du Commerce et de la Concurrence

Bamako, le 31 décembre 2014

PARTIE I: ÉTAT ET ANALYSE DE LA SITUATION

I.1 Aperçu général de la situation du pays dans le cadre de la mise en œuvre du projet

Après la reprise de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers, intervenue en 2013, le Mali connaît une période de stabilité sur le plan socioéconomique. La prévision de croissance économique de 5% a été évaluée en juillet 2014. Bien que le rapport socioéconomique sur la période sous rapportage ne soit pas encore disponible pour pouvoir apprécier les résultats intermédiaires obtenus, les espoirs sont permis.

I.2 Effets sur les objectifs du projet

Le blocage institutionnel dans l'exécution du projet causé par l'interprétation des procédures au niveau du ministère de tutelle (DFM) a occasionné un retard dans la mise en œuvre.

En conséquence le démarrage effectif du projet ne s'est fait qu'en mai 2014. En conséquence, certaines activités prévues non pas pu être réalisées dans le délai du Plan de Travail. Ce qui a motivé la révision du PTA avec le calendrier d'exécution des activités.

Le remaniement ministériel intervenu au cours de la période sous rapportage n'a pas eu d'influence sur la mise en œuvre du projet.

PARTIE II: RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE

II.1 Aperçu général des résultats

II.1.1 Recrutement du Responsable Financier

Le responsable financier a été recruté par appel à candidature organisé sous l'égide du ministère de tutelle avec l'implication de la direction de la Direction des Ressources Humaines dudit ministère en qualité de Président de la commission d'évaluation. Les TDR du poste ont été approuvés par l'UNOPS et le SE/CIR.

Le Responsable financier a pris le service le 02 juin 2014.

II.1.2 Recrutement du Chauffeur

Un Chauffeur a été recruté par appel à candidature. Le recrutement a été suivi par la Direction des Ressources Humaines du département. Un rapport de recrutement a été produit. Le Chauffeur a pris le service le 15 septembre 2014.

II.1.3 Organisation de la réunion d'information des acteurs à Bamako ;

Bien avant le lancement marquant le démarrage du projet, une réunion d'information des acteurs a été organisée le 28 janvier 2014. La réunion a enregistré la participation des représentants des structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet et des acteurs de la gomme arabique des zones d'intervention (Kayes, Niono, Ségou, Mopti et Tombouctou).

II.1.4 Lancement officiel du Projet par le Ministre du Commerce

Le projet a été officiellement lancé le 19 mai 2014 par le Ministre du Commerce.

Ont participé à la cérémonie les représentants des structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet et des acteurs de la filière gomme arabique de toutes les zones gommifères du Mali.

II.1.5 Changement institutionnel

L'appel à candidature pour le recrutement d'une équipe d'experts pour la mise en œuvre du projet a été lancé par deux fois (en février et en avril 2014). Tous les deux appels à candidature sont restés infructueux au motif que seul un candidat s'est manifesté. Il semblerait qu'aucun bureau au niveau national ne rassemble à la fois les compétences requises, à savoir un expert en Agro économie, un expert en Agronome foresterie et un Expert en commerce International.

Le Comité de Pilotage a alors proposé de faire recours aux services d'un consultant en agroforesterie de façon périodique pour appuyer le projet.

Le Comité de Pilotage a aussi demandé le recrutement d'un agent chargé de suivi-évaluation et d'un agent chargé de renforcement des capacités au sein de l'UMOCI.

II.1.6 Organisation des missions de sensibilisation dans les zones 1 et 2 du projet.

Après le lancement officiel, deux (02) missions ont été effectuées par l'UMOCI sur le terrain, la première dans la zone 1 du projet (Kayes, Diéma, Nioro et Nara) et la seconde dans la zone 2 (Niono, San, Mopti).

Les missions avaient pour objectif d'informer et de sensibiliser les autorités administratives, les structures techniques et les acteurs de la filière gomme arabique des localités sur le "Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales de la filière Gomme arabique au Mali". Il s'agissait aussi de jeter les bases de l'organisation des acteurs à la base et contacter les institutions de micro finances présentes des localités concernées. C'est pourquoi, la représentante de l'Assemblée Permanente des

Chambres d'Agriculture (APCAM) et le Coordonnateur des Systèmes Financiers Décentralisés ont pris part à la mission.

Le rapport de mission a été présenté au Comité de coordination et de suivi des projets pour approbation.

II.1.7 Réunion du Comité de Coordination et de suivi des projets

Le jeudi, 07 août 2014 s'est tenue la réunion du Comité de Coordination et de suivi des projets de la Catégorie 2 dans la salle de conférence du ministère du commerce..

La réunion était coprésidée par Monsieur Modibo KEITA, Directeur National du Commerce et de la Concurrence, Point focal national du Cadre Intégré et Monsieur Bocar Siré BA, représentant du Facilitateur des donateurs du Cadre Intégré, le Royaume du Danemark.

La réunion avait pour objectif de partager les informations sur la base du rapport de mission de l'UMOCI afin de requérir les avis sur les recommandations faites par ladite mission.

De la synthèse de cette réunion, on peut retenir les points clés suivants :

- la révision du plan de travail pour tenir compte des activités importantes qui n'avaient pas été pris en compte lors du montage du projet ;
- la nécessité de faire des forages ;
- la maîtrise de l'outil de production en termes d'acquisition d'équipements ;
- la maîtrise des peuplements par l'augmentation du potentiel de peuplement existant.
- La résolution de la question de financement des activités du warrantage.

Les conclusions ont été soumises au Comité de Pilotage, pour approbation.

II.1.8 Réunion du Comité de Pilotage du Cadre Intégré et de l'Aide pour le Commerce

Le jeudi, 29 septembre 2014 s'est tenue dans la salle de conférence du ministère du commerce, la réunion du Comité de pilotage du Cadre Intégré du commerce et de l'Aide pour le commerce sous la présidence de Monsieur Abdel Kader KONATE, Ministre du commerce.

La cérémonie d'ouverture était coprésidée par Madame l'Ambassadeur du Royaume de Danemark au Mali, Nouveau Facilitateur des donateurs du Cadre Intégré au Mali.

Sur Trente Neuf (39) membres du Comité de pilotage, trente-deux (32) étaient présents à la réunion. Les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion ont porté sur :

- l'approbation du Plan de travail révisé du projet Gomme arabique, élaboré sur la base des recommandations du Comité de coordination et de suivi des projets de la catégorie 2 et du changement institutionnel ;
- l'approbation du document de projet de la catégorie 1 (phase 2) et les divers.

Les deux documents présentés ont été approuvés par les membres du Comité avec les modifications jugées appropriées et sous réserve des observations du SE/CIR et de l'UNOPS.

II.1.8 Achat d'un véhicule 4X4 au compte du projet

Conformément au PTA et le budget y afférent, un véhicule de marque Toyota Pick-Up BJ, a été acquis au compte du projet. Le véhicule a été choisi selon les caractéristiques techniques appropriées pour les fréquents déplacements prévus dans les zones sahéliennes gommifères.

La commande a fait l'objet de l'avis consultatif favorable de la DFM.

II.1.9 Acquisition des semences d'acacia Sénégal

Le processus d'acquisition des semences d'acacia Sénégal sélectionnées a démarré au début du mois de Novembre 2014. Les démarches pour l'acquisition des semences ont été faites à travers les collaborateurs de Cadre Intégré du Tchad et du Niger. Sur suggestions de ICRISAT-Niamey L'UMOCI a pris attache avec l'institution internationale dénommée « World Agroforestry Center » (ICRAF), centre de recherche spécialisé dans le domaine l'agroforesterie, précisément dans la domestication des arbres. Un projet de fourniture de semence sélectionnée d'acacia Sénégal a été proposé par ICRAF. Ce projet a été soumis à l'approbation de la Direction Générale des Marchés Publics conformément aux procédures d'acquisition nationales afin de conclure avec ICRAF par entente directe. Malheureusement, cette requête n'as reçu l'avis favorable de la DGMP.

La DGMP a proposé un appel d'offre ouvert. Un DAO a été préparé en collaboration avec la DFM pour la fourniture de trois (03) Tonnes de Semences d'acacia Sénégal sélectionnées. Une seule offre a été reçue et analysée. Cette offre n'a pas été retenue pour non-qualification du soumissionnaire. Le rapport d'évaluation a été transmis à la DGMP pour avis.

Ce processus très long qui dure depuis quatre (04) risque de retarder d'une année les activités liées à la plantation notamment la mise en place des pépinières, les formations sur les techniques de conduite de pépinières, etc. Selon les experts, il est conseillé de procéder au prélèvement des semences à une période précise de l'année, de novembre à fin février.

II.2 Suivi et évaluation, et présentation de rapports

Le rapport du 1^{er} semestre de l'année 2014 a été produit et transmis au SE/CIR, à l'UNOPS pour les Instances du Cadre Intégré et la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère du Commerce et la DFM.

En fin 2014, les activités exécutées portent essentiellement sur l'identification, la sensibilisation et l'organisation des acteurs à la base dans les zones 1 et 2 du projet. Elles sont réalisées par l'UMOCI en collaboration avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) et du Centre de Promotion et d'Appui aux Systèmes Financiers Décentralisés (CPA/SFD).

Ces deux structures ont été sollicitées d'une part, pour la création de l'Interprofession de la filière gomme arabique pour la première et de la mise en place du système de warrantage pour la seconde, d'autre part.

II.3 Formation et renforcement des capacités

Des besoins de formation et de renforcement des capacités ont été émis par les acteurs au cours des différentes missions.

Par rapport à la formation, bien que prévu dans le Plan de Travail Annuel, les besoins exprimés par les acteurs portent sur la technique d'exploitation de la gomme, notamment la technique de saignée de l'acacia, la technique de conduite de pépinière et sur la gestion coopérative.

Par rapport aux renforcements des capacités, les besoins portent sur l'acquisition des équipements de saignée, des forages, les équipements de clôture (barbelés, piqués), la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans les unités de transformation, l'acquisition d'atomiseur, la certification de ces unités et la sensibilisation sur les normes.

Le besoin des acteurs exprimé pour l'implantation des forages est essentiel pour la réussite des plantations. N'ayant pas été identifié lors du montage du projet, les forages constituent un facteur de réussite pour les plantations. Ce constat a été évident lors des missions de terrain au cours desquelles les témoignages et les cas d'expérience vécus ont permis de les prendre en compte. Par exemple, la plantation de la Société Déguéssi

vert est une parfaite illustration. Sur une superficie de 1000 ha, 700 ha sont plantés en acacia Sénégal avec un taux de réussite de 100% grâce au système d'exhaure mis en place avec lequel les plants ont été arrosés pendant deux ans. Les arbres sont arrivés en maturités et les tests de saigné ont été effectué avec succès.

Quant au besoin pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans les unités de transformation, le PTA révisé l'a pris en compte pour suppléer à l'étude de faisabilité d'unités de transformation. Deux unités de nettoyage et de concassage ont été identifiées à cet effet.

II.4 Viabilité et stratégie de sortie

Le projet a été inscrit dans le programme d'actions prioritaires du Ministère et certaines activités font l'objet de suivi permanent.

De plus, la participation massive des acteurs aux différentes rencontres dénotent leur adhésion totale au projet. Le suivi des activités et les évaluations prévues permettront de respecter la stratégie de sortie telle que décrite dans le document de projet.

II.5 Communication et diffusion

Le lancement officiel du projet a été fait le 19 mai 2014 par le Ministre du Commerce. Au cours du lancement, des dépliants ont été distribués. L'évènement a été couvert par l'ORTM, L'Essor et la presse privée écrite.

Au cours de la période trois mille (3 000) exemplaires de dépliants sur le Projet ont été confectionnés.

L'UMOCI a au cours de la Nuit verte de Paris, sensibilisé la Diaspora malienne de France à s'impliquer dans le projet.

Un magazine de 5 minutes, couvrant les évènements de la Nuit Verte de Paris et du lancement officiel du projet a été produit et diffusé à Info Plus.

Les activités des missions ont été couvertes par l'ORTM, L'Essor et les radios locales. Un magazine de 26 minutes sur les missions de sensibilisation dans les localités de Kayes, Sandaré, Béma, Nioro, Nara, Niono, San et Moptia été produit.

PARTIE III: ARRANGEMENTS FIDUCIAIRES ET ORGANISATION

III.1 Organisation et gestion fiduciaire du projet

En octobre 2013, une réunion d'information avec la DNCC, la DFM et la DRH a été tenue sur les rôles et les responsabilités de chaque structure dans la gestion du projet.

Il a été précisé lors de cette réunion que la responsabilité fiduciaire incombe au Point Focal National du Cadre Intégré et à l'UMOCI. Le DFM et le DRH interviendront pour leur part respective dans l'acquisition des biens et services et le recrutement à travers les commissions d'acquisition et de recrutement. Néanmoins des incompréhensions ont continué à subsister et ont occasionné un retard dans la mise en œuvre.

Des clarifications ont été apportées par le GFAS sur certaines questions fiduciaires lors des missions de supervisions. A ce jour toutes les équivoques ont été levées.

Ainsi l'avis consultatif de la DFM a été demandé et obtenu dans le cadre de l'acquisition du véhicule du projet, les marchés qui doivent être passés ont été intégrés dans le plan de passation du ministère au niveau de la DFM.

III.3 Mise en œuvre des recommandations de la lettre d'approbation

| N° Ordre | recommandations | Mesures | Responsable d'exécution | Délai d'exécution | Observations |
|--|--|---|----------------------------|---|---|
| II. ESTIMATION DE LA CAPACITE COMMERCIALE PAR LE SE/CIR | | | | | |
| | <p>R1 : Conformément aux lignes directrices relatives à la Catégorie2, le SE recommande au Conseil du CIR d'approuver la proposition de projet de la Catégorie2 du Mali(ainsi que le budget triennal correspondant)pour une durée de trois (3) ans, avec une possibilité de prolongation de deux ans sous réserve de réexamen et d'approbation par le Conseil du CIR au cours de la troisième année de mise en œuvre.</p> | | | | <p>Pour mémoire</p> |
| | <p>R2 : Le schéma institutionnel figurant dans le document de projet n'inclut pas le comité de mise en œuvre de la stratégie sectorielle pour la gomme arabique, établi par la Décision n°71du MIIC en juillet 2010 pour superviser la mise en œuvre de cette stratégie. C'est pourquoi le SE recommande d'inclure ledit comité dans le schéma institutionnel du projet en tant qu'organe chargé de suivre et de</p> | <p>Inclure le Comité dans le schéma institutionnel du Projet.</p> | <p>UMOCI</p> | <p>3 mois après l'approbation du document de projet</p> | <p>La Décision n° 71/MIIC portant création du Comité de suivi a été abrogé par la Décision n°2011-30/MIIC-SG du 29 mars 2011 portant création du Comité de suivi et de coordination des projets de la catégorie 2 et de l'Aide pour le commerce.</p> <p>Ce Comité est inclus dans le schéma institutionnel figurant dans le</p> |

| | | | | | |
|--|---|---|-------|--|---|
| | superviser le projet, sous la surveillance du PF. L'UNMO devrait informer le SE et le GFAS des mesures prise à ce égard dans un délai de trois mois suivant l'approbation du projet. | | | | document de projet. |
| | R3 :Le SE recommande à l'UNMO de signer un contrat avec la société de conseil choisie pour mettre en œuvre les activités sur le terrain, de manière à établir des liens de coopération entre ladite société et les services techniques du Gouvernement .le contrat devrait définir clairement les rôles et les responsabilités des parties, y compris leurs mandats détaillés, afin d'éviter tout conflit ou retard dans la mise en œuvre du projet. | Recruter une Equipe de consultants : -Elaborer les TDR ; -Lancer l'Appel à candidature. | UMOCI | 3 mois après l'approbation du document de projet | Le recrutement devait se faire par appel à candidature. L'Avis de recrutement a été lancé deux fois et est resté infructueux. Une nouvelle orientation a été donnée par le Comité de Pilotage. Il s'agit : -de faire appel périodiquement au service d'un expert forestier pour l'appui conseil notamment pour les aspects de formation, de suivi des activités ; -de recruter les consultants locaux pour réaliser les activités sur le terrain. Ces consultants travailleront avec les services techniques concernés et paieront leurs prestations ; -derecruter un agent chargé de suivi-évaluation et un agent chargé de renforcement des capacités. |
| | R4 : Avant la signature du Mémoire d'accord avec l'UNOPS, le SE | Réviser le Cadre logique ; | | | Le cadre logique sera révisé en |

| | | | | | |
|--|---|--------------------------------------|---|---|---|
| | <p>recommande à l'UNMO le renforcement de la dimension genre dans le document de projet en (I) révisant les objectifs spécifiques et les résultats pour y intégrer l'aspect genre ;(II) clarifiant le rôle précis des femmes et de leurs organisations respectives dans la mise en œuvre du projet et dans la chaîne de valeur de la gomme arabique ;(III) indiquant le rôle du ministère de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille dans la mise en œuvre du projet ;(iv) s'assurant que le cadre logique révisé du projet contienne des indicateurs spécifiques et des objectifs sur les questions transversales comme le genre et l'environnement, y compris des données désagrégées sur les résultats attendus ;et (v) s'assurant que la dimension genre est suivie de près par l'UNMO. Ces révisions devront être soumises au SE et au GFAS pour examen et approbation et effectivement reflétée dans le budget révisé.</p> | <p>Prendre contact avec le MPFEF</p> | | | <p>fonction des changements intervenus ;</p> <p>La dimension genre a été prise en compte dans le document ;</p> <p>Le rôle du Ministère chargé de la femme a été défini dans le document.</p> |
| | <p>R5 : le SE recommande qu'à partir de la deuxième année de mise en œuvre du projet, les activités réalisées du produit 3 (c'est-à-dire les activités de la promotion</p> | | <p>UMOCI, Equipe de gestion du projet</p> | <p>2^{ème} année de mise en œuvre</p> | <p>Le Ministère du Commerce et de l'Industrie doit se prononcer sur la question. Les instructions du Cabinet sont attendues.</p> |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | des exportations, d'information sur les marchés internationaux et de développement des marchés) devraient être menées par des institutions de soutien au commerce, telles que la chambre de commerce ou l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) créée récemment par le gouvernement. | | | | |
| | R6 : Outre la construction d'infrastructures de stockage au titre du produit 4, le SE recommande la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de petites unités pilotes de transformation, tel que le recommande la stratégie sectorielle pour la gomme arabique, afin de développer la chaîne de valeur dans ce secteur. Cette étude de faisabilité devrait être réalisée au plus tard au début de la deuxième année de mise en œuvre du projet et le plan de travail et le budget devraient être révisés en conséquence afin de prévoir le financement de l'étude en question. | -Elaborer les TDR de l'étude ; -Sélectionner le consultant. | UMOCI, Equipe de gestion du projet. | 2 ^{ème} année de mise en œuvre du projet. | Selon la nouvelle orientation du projet, la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans les unités de transformation va suppléer l'étude de faisabilité, objet de la recommandation. Deux unités de nettoyage et de concassage ont été identifiées à cet effet. |
| | R7 : le SE recommande de réviser le cadre logique du projet dans les trois mois suivant son approbation et avant le début de la mise en œuvre .L'expert de | Réviser le Cadre Logique. | UMOCI | 3 mois après l'approbation du document | Le cadre logique sera révisé une nouvelle fois pour prendre le changement institutionnel et les activités nouvelles indispensables qui |

| | | | | | |
|--|--|---|----------|--|---|
| | l'UNMO chargé du suivi et de l'évaluation peut bénéficier d'une formation dispensée par le SE. | | | de projet | n'avaient pas été prises en compte dans le document de projet. |
| | R8 : SE le recommande que la stratégie de durabilité soit révisée afin de définir les actions concrètes à entreprendre, et présentée de nouveau au SE et au GFAS pour examen avant la fin de la première année de mise en œuvre du projet. Le SE et le GFAS se concerteront avec l'équipe de l'UNMO et le gouvernement du Mali pour déterminer un ensemble d'actions spécifiques et de points de repère pour déterminer un ensemble d'actions spécifiques et de points de repère qui permettront d'accroître progressivement l'approbation, en vue d'inscrire les résultats du projet dans la durée. Pendant la mise en œuvre du projet, le SE et le GFAS suivront de près les progrès réalisés par rapport à ces points de repère. | Réviser la stratégie de durabilité du projet. | UMOCI | 3 mois après l'approbation du document de projet | La stratégie de durabilité avec des indicateurs pertinents seront définies dans le cadre logique. |
| | R9 :SE Le recommande que toutes les recommandations du GFAS présentées dans le rapport d'évaluation des capacités soient suivies. | Suivre les recommandations du GFAS | PF/UMOCI | Quotidiennement | Le suivi de ces recommandations se fera dans le cadre du rapportage périodique. |

| III. GESTION ET EVALUATION FIDUCIARE PAR LE GFAS | | | | | |
|--|---|--|---|--------------------------|---|
| | <p><u>Capacités institutionnelles et d'exécution :</u></p> <p>-Le Sous-comité sectoriel de coordination et de suivi du projet de la catégorie 2 supervisera la mise en œuvre technique et financière du projet et soumettra l'UNMO et les bénéficiaires de ses activités à des contrôles techniques et/ou financiers lorsque cela sera jugé nécessaire.</p> | <p>-Superviser la mise en œuvre technique et financière du projet ;</p> <p>-Assurer le contrôle technique et/ou de l'UMOCI et des bénéficiaires.</p> | <p>Comité de coordination des projets de catégorie 2.</p> | <p>Chaque trimestre.</p> | <p>Les membres du Comité ont été conviés à la réunion d'information sur le projet tenue le 28 janvier 2014.</p> <p>Le comité s'est réuni le 07 août 2014 pour analyser les recommandations du rapport des missions de sensibilisation dans les localités de Kayes, Sandaré, Béma, Nioro, Nara, Niono, San et Mopti effectuées en trois étapes entre le 19 juin 2014 au 25 juillet 2014.</p> <p>Une autre réunion du même comité est prévue courant février 2015 pour adopter le rapport de mission de supervision sur l'état des lieux relatif aux organisations.</p> <p>Les conclusions de cette réunion seront versées dans l'ordre du jour de la réunion du Comité de Pilotage prévue en septembre 2014.</p> |
| | <p>-Le plan de travail et le budget annuels du projet seront présentés au sous-comité sectoriel de coordination et de suivi pour examen et approbation avant d'être présentés au CDN, au SE et au GFAS</p> | <p>Soumettre le plan de travail et le budget au Comité de coordination pour approbation.</p> | <p>UMOCI</p> | | <p>Le plan de travail initial qui a été révisé et approuvé par le Comité de Coordination et de suivi lors en sa session du 07 août 2014 ne tenait pas compte du changement institutionnel</p> |

| | | | | | |
|--|--|--|------------|----------|--|
| | pour approbation. | | | | proposé. Le plan de travail et le budget seront révisés en conséquence et soumis au Comité de Pilotage du Cadre Intégré et de l'Aide pour le Commerce pour approbation. |
| | -le cadre institutionnel, l'organigramme et les rôles et responsabilités en annexe devront être révisé par le MIIC pour y inclure les rôles et responsabilités du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, tel que précisé dans la recommandé 4 du SE. | Réviser le cadre institutionnel et l'organigramme pour prendre en compte les rôles et les responsabilités du MPFEF | UMOCI | | Le cadre institutionnel sera révisé en fonction des changements. |
| | <u>Capacité de gestion des ressources humaines et de gestion administrative :</u> - Afin de renforcer la capacité de gestion financière de l'UNMO, le MIIC doit recruter, par voie de concours, un responsable financier expérimenté. Le recrutement en question ne devrait pas être ouvert uniquement au personnel du Ministère. | Recruter un responsable financier expérimenté : -Elaborer les TDR ; -Lancer l'Appel à candidature. | MIIC/UMOCI | Immédiat | Le Responsable financier a été recruté conformément aux procédures nationales notamment par un appel à candidature. Il a pris fonction le 1 ^{er} Juin 2014. <u>Les étapes du processus de recrutement :</u> -Les TDR ont été élaborés par l'UMOCI et la DRH et validés par l'UNOPS ; -Un Avis de recrutement a été publié |

| | | | | | |
|--|--|--|----------|--|---|
| | | | | | <p>pendant 2 semaines dans L'Essor et L'Indépendant ;</p> <p>-Un Comité d'évaluation a été mis en place sur une décision du Directeur National du Commerce et de la Concurrence ;</p> <p>-Un rapport a été fait sous la présidence de la DRH en charge du département du Commerce ;</p> <p>-Un Contrat de service a été établi.</p> |
| | <p>-le MIIC établira une description détaillé du poste de responsable financier sur la base du récapitulatif des responsabilités figurant à l'annexe 2 de la proposition. Cette description de poste sera présentée au SE et au GFAS pour examen et approbation avant le lancement de la procédure de recrutement .elle précisera le rôle et les responsabilités fiduciaires du responsable financier.</p> | <p>-Mettre en place un comité de sélection (Panel) comprenant le MEA, le MA, la DRH du MIIC, le FD, le PF.</p> | MC/UMOCI | | <p>Les Termes de référence ont été conformes au principe.</p> |
| | <p>-Aux fins du recrutement du personnel amené à travailler sur le projet, y compris le responsable financier, le MIIC créera un comité qui comptera parmi ses membres des représentants de la Direction financière et matérielle (DFM) et de la Direction des ressources humaines</p> | | | | <p>Les règles et procédure du Gouvernement ont été appliquées pour le recrutement du Responsable Administratif et Financier.</p> |

| | | | | | |
|--|---|---|-------|-----------------------|--|
| | (DRH), le PF et le FD. Ce comité appliquera les règles et procédures du Gouvernement. | | | | |
| | <p>-En consultation avec le MEA et le MA, le MIIC établira le mandat détaillé des consultants ainsi que les dossiers d'appel d'offres et les présentera au SE et au GFAS pour approbation.</p> <p>Ce mandat indiquera clairement que la société de conseil recrutée assistera le MIIC/l'UNMO dans sa fonction de coordination avec ses partenaires de mise en œuvre.</p> | | | | <p>Compte tenu de la nouvelle orientation des activités du projet, cette recommandation est sans objet.</p> <p>Toutefois, le Comité de Pilotage a retenu de faire appel au service d'un expert forestier pour la réalisation de certaines activités.</p> |
| | -Le MIIC recrutera la société de conseil par voie de concours. Il créera un comité de sélection auquel siégeront des représentants du MEA, du MA et de la DRH du MIIC, ainsi que le FD .le processus de recrutement sera basé sur les règles et procédures du Gouvernement. le choix final du comité sera soumis au SE et au GFAS pour approbation avant la signature du contrat. | | | | |
| | <p><u>Capacité de gestion financière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant la signature du Mémoire | - Réviser le Plan de travail et le budget ; | UMOCI | Avant la signature du | Le plan de travail initial qui a été révisé et approuvé par le Comité de |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|---|
| | <p>d'accord avec l'UNOPS, le MIIC devra réviser le Plan de travail et le budget en consultation avec le MA, le MEA, et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille tel que précisé par les recommandations du GFAS et du SE. Le plan de travail et le budget révisés seront approuvés par le sous-comité sectoriel de coordination et de suivi du projet et le comité directeur national. Ils seront ensuite soumis au GFAS et SE pour leur approbation.</p> | <p>-Faire valider le Plan de travail et le budget révisés par le comité de coordination des projets de cat2 et le Comité de Pilotage.</p> | | <p>Mémorandum d'accord avec l'UNOPS.</p> | <p>Coordination et de suivi lors en sa session du 07 août 2014 ne tenait pas compte du changement institutionnel proposé.</p> <p>Le plan de travail et le budget seront révisés en conséquence et soumis au Comité de Pilotage du Cadre Intégré et de l'Aide pour le Commerce pour approbation.</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ le budget révisé indiquera les quantités détaillées et les coûts unitaires pour tous les postes budgétaires. Le coût lié à l'acquisition d'un véhicule sera revu sur la base du coût pro forma correspondant au prix d'un véhicule tout terrain standard. Le coût des services fournis par la société de conseil sera indiqué séparément du coût du personnel recruté pour renforcer les ressources humaines de l'UNMO. | <p>-Soumettre les documents révisés à l'approbation du GFAS.</p> | <p>Avant la signature du Mémorandum d'accord avec l'UNOPS.</p> | | <p>Réalisée</p> |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ le MIIC présentera, à la fin de chaque année suivante, un plan de travail et un budget détaillé révisés au GFAS et | <p>-Actualiser chaque année les plans de travail</p> | <p>UMOCI/Equip e de</p> | | <p>Pour mémoire</p> |

| | | | | | |
|--|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| | au SE pour approbation. Ces documents indiqueront le financement accordé au titre du CIR et celui accordé par le Gouvernement pour l'année concernée. | | consultant | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> les comptes de l'UNMO seront vérifiés chaque année par la cour des comptes ou par une société d'audit recrutée par la cour des comptes, et le rapport d'audit sera présenté au GFAS, conformément au Mémoire d'accord. | -Auditer les comptes. | UMOCI | A la fin de l'exercice budgétaire. | Les comptes seront audités par la Section des Comptes de la Cour Suprême à la fin de chaque exercice budgétaire. |
| | <ul style="list-style-type: none"> la DFM du MIIC procédera, au moins une fois par an, au contrôle interne de la gestion des ressources et des actifs du projet effectuée par l'UNMO et fera part de ses constatations au PF et au Secrétaire général du MIIC. | -Saisir la DFM du MIIC pour l'Audit interne de la gestion des ressources et des actifs du projet. | DFM/MIIC/UMOCI/Equipe de consultants. | Au cours de l'exercice budgétaire. | |
| | <ul style="list-style-type: none"> le MIIC ouvrira un compte bancaire portant la double signature du PF et du coordonnateur de l'UNMO. Ce compte sera géré par l'UNMO. | -Ouvrir un compte bancaire avec la double signature du PF et du Coordinateur de l'UMOCI. | UMOCI | | Le compte est ouvert à la BICIM. |
| | <ul style="list-style-type: none"> l'UNMO indiquera la contribution du Gouvernement dans son rapport financier. Le GFAS vérifiera cette contribution lors de ses visites sur le terrain. | -Indiquer la contribution du BSI dans le rapport financier. | UMOCI | Au cours de l'exercice budgétaire. | Le financement accordé par le Gouvernement pour l'année concernée sera prélevé sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) alloué à l'UMOCI chaque année. La |

| | | | | | |
|--|---|--|-------|------------------------------------|---|
| | | | | | contribution de l'Etat est ressortie dans le rapport financier. |
| | <ul style="list-style-type: none"> le coordonnateur de l'UNMO et le responsable financier établiront tous les rapports techniques et financiers exigés dans le cadre du Memorandum d'accord et les présenteront au PF afin qu'il les transmette au GFAS. | -Produire les rapports techniques et financiers. | UMOCI | Fin de l'exercice budgétaire. | Le rapport financier sera produit à la fin chaque exercice budgétaire. |
| | <ul style="list-style-type: none"> le PF s'assurera que l'UNMO applique les règles et réglementations du gouvernement en ce qui concerne la rémunération des participants aux ateliers et réunions du CDN et des autres comités. Aucun membre du personnel et/ou consultant recevant un salaire, des indemnités et/ou un complément de salaire au titre du CIR ne sera rémunéré pour sa participation aux réunions et ateliers du CDN et des autres comités. | -Appliquer la réglementation en matière de gestion des ateliers et séminaires. | UMOCI | Au cours de l'exercice budgétaire. | Les procédures du gouvernement sont appliquées. |
| | <p><u>Capacité de gestion du marché</u></p> <p>-Dans le cadre du projet, les marchés seront passés selon les règles et procédures du Gouvernement en matière d'achats, sous la supervision du comité des marchés publics du MIIC et avec</p> | Appliquer la réglementation en matière | UMOCI | | <p>La réglementation est appliquée par rapport à la passation des marchés. Les DAO sont faits par l'UMOCI sous le contrôle de la DFM. La DGMP est ensuite saisie par la DFM pour Avis.</p> <p>La publication des DAO est conforme</p> |

| | | | | | |
|--|---|--|-------|------------------|--|
| | l'aide de la DFM pour les marchandises et de la DRH pour les services. | | | | à la réglementation et le délai requis est appliqué. Par rapport au recrutement, la DRH est toujours impliquée. |
| | - l'UNMO élaborera le programme d'achats annuel relatif au projet et le présentera à la DFM pour que celle-ci l'intègre dans le programme d'achats du Ministère. Le MIIC s'assurera que le responsable financier de l'UNMO participe aux réunions du comité des marchés publics pour les achats effectués dans le cadre du projet. | -Elaborer le programme annuel des achats | UMOCI | En début d'année | Les achats qui doivent faire l'objet de marchés ont été intégrés dans le plan de passation du Ministère par la DFM. |
| | - le MIIC établira et signera, avec le MEA et le MA, des accords auxiliaires portant sur les activités devant être mises en œuvre par ces ministères. Ces accords indiqueront clairement les activités visées, le budget prévu, les modalités de paiement et de mise en œuvre, et les prescriptions relatives à l'établissement des rapports financiers. les projets d'accord auxiliaires seront approuvés par le sous-comité sectoriel de coordination et de suivi et par le CDN et seront présentés au SE et au GFAS pour examen et | Elaborer les protocoles d'accord avec le MEA, le MA. | UMOCI | En début d'année | Il a été préféré de recruter des consultants locaux. Ces consultants travailleront en étroite avec les services techniques concernés notamment, les eaux et Forêts. Les consultants locaux paieront les prestations de ces services techniques. |

| | | | | | |
|--|---|--|-------|------------------------|--|
| | approbation. | | | | |
| | -l'UNMO identifiera les actifs et les présentera dans un rapport adressé au PF au moins une fois par an, comme prescrit par le Gouvernement. Une copie de ce rapport sera transmise à la DFM du MIIC pour vérification. ce rapport sera examiné par le GFAS lors de ses visites sur le terrain. | Elaborer le rapport d'identification des actifs du projet. | UMOCI | Chaque fin d'exercice | Pour mémoire |
| | <u>Plan de travail et capacité de suivi et d'évaluation</u> -l'UNMO établira des rapports de situation semi-annuels et annuels et des rapports financiers trimestriels, et les présentera au SE et au GFAS, ainsi qu'au Sous-comité sectoriel de coordination et de suivi du projet. | -Elaborer les rapports d'exécution ; -Organiser les réunions du Comité de Coordination. | UMOCI | Trimestriel et annuel. | Le rapport semestriel de 2014 a été produit après celui de 2013. Le Comité de Coordination et de suivi des projets de la catégorie 2 a tenu une réunion le 07 août 2014 pour valider le plan de travail révisé. |